

Procès-verbal du conseil d'école du 07 novembre 2023.

Année scolaire : 2023 - 2024

Trimestre concerné : 1^{er} trimestre

Date : 07 novembre 2023.

Lieu de réunion : école de Naillat.

Présidente de la séance : Madame Leclair.

Membres du conseil d'école :

Monsieur TARDY, maire
Madame DENOUEIX, adjointe au maire

Madame BONINGUE, DDEN
Monsieur JEANNETON Guillaume, DUMIGNARD Marina, HOUPE Aurore,
représentants des parents d'élèves.
Mesdames FOURRIER, LECLAIR, enseignantes.

Excusés :
Madame l'Inspectrice de la circonscription de Guéret 1
Madame PINAUD, enseignante
Madame RENON, enseignante
Madame LARCHER, conseillère municipale
Mesdames AURICOMBE Amélie, JOFFRE Samantha, PAPON Marina, représentantes
des parents d'élèves.

1 : Election des parents d'élèves.

Le vote a eu lieu le vendredi 13 octobre 2023.

Élus : Titulaires :

Monsieur JEANNETON Guillaume
Madame DUMIGNARD Marina
Madame HOUPE Aurore

Suppléants :

Madame AURICOMBE Amélie
Madame JOFFRE Samantha
Madame PAPON Marina

Nombre d'électeurs inscrits :	64
Nombre de votants :	44
Bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	41
Soit 68,75% (en 2022 66,22 % en 2021 69.51%, en 2020 70,89%)	

2 : Effectifs 2023/2024.

- Madame Pinaud : 5 PS, 2 MS, 5 GS	12 élèves
- Madame Fourrier : 5 CP 5 CE1, 3 CE2	13 élèves
- Madame Leclair : 10 CM1, 6 CM2	16 élèves
Au total :	41 élèves

Equipe Enseignante :

TPS/PS/MS/GS : Madame Delphine PINAUD.

Madame Pinaud étant absente jusqu'à la fin de l'année civile, c'est Madame Isabelle RENON qui la remplacera.

Madame Alexandra LAMOUREUX assure la décharge de direction occasionnellement les mardis.

CP/CE1/CE2 : Madame Aude FOURRIER.

CM1/CM2 : Madame Elisabeth LECLAIR.

ATSEM :

Madame Nathalie BARRET.

3 : Prévision des effectifs 2024/2025.

Etat civil des enfants nés en 2021 et 2022 sur les communes de **Naillat** et **Colondannes**.

- nés en 2021 : 8 enfants (5 enfants dans la commune de Naillat et 3 dans la commune de Colondannes)

- nés en 2022 : 6 enfants (3 enfants dans la commune de Naillat et 3 dans la commune de Colondannes).

Les effectifs de l'école sont très bas et le risque d'une fermeture de classe est bien réel. Une réunion entre le D.A.S.E.N (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) et les maires des communes alentours devrait bientôt avoir lieu.

4 : Evaluations nationales CP CE1 CM1.

Dates de passation : 11 au 22 septembre 2023 (CP CE1 CM1) ; puis du 15 au 26 janvier 2024 (point intermédiaire CP)

Les objectifs des différentes opérations d'évaluation des élèves :

- « **début de CP** » : des repères permettant aux enseignants de disposer d'un panorama à l'entrée en CP. Il s'agit de bien apprécier, d'un point de vue individuel et collectif, les acquis qui permettront d'ancrer les apprentissages de CP en début d'année.

En début de CP, les évaluations en français portent sur la **connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur la compréhension de la langue orale**. En mathématiques, les élèves sont évalués sur **l'étude et l'utilisation des nombres jusqu'à dix** (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes) et en **géométrie**.

DES REPÈRES DE DÉBUT D'ANNÉE AU CP

QUI ?

Tous les élèves de CP

QUAND ?

En septembre

POURQUOI ?

Aider les enseignants à choisir la démarche adaptée à la réussite de chaque élève

COMMENT ?

sur un cahier d'exercices
(adapté pour les élèves en situation de handicap)

La passation se déroule en
5 séances non consécutives



FRANÇAIS

3 séances de 10 minutes*

- ✓ Reconnaître des sons
- ✓ Comprendre des mots, des phrases, des textes à l'oral
- ✓ Identifier des lettres de l'alphabet



MATHÉMATIQUES

2 séances de 11 minutes*

- ✓ Connaître et utiliser les nombres jusqu'à 10
- ✓ Identifier des formes
- ✓ Résoudre des problèmes

* Temps de travail effectif de l'élève

Correction

Le professeur saisit les repères des élèves dans une application. La correction est automatisée

Résultats

Le professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement. Les résultats de votre enfant vous sont communiqués.

ET APRÈS ?

Un point d'étape est prévu en milieu de CP pour apprécier la progression de chaque élève.



MEN - Juin 2019

- « **Début de CE1** » : les évaluations en français portent sur la **maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit**. En mathématiques, les évaluations portent sur la **compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques**.

<https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-en-ce1-des-reperes-de-debut-d-annee-12062>

- **CM1** : Les élèves passent 2 séquences collectives de 30 et 23 minutes et 1 exercice individuel d'une minute en français, et 2 séquences de 27 et 26 minutes en mathématiques.
- « **Point d'étape CP** » : **Un second temps d'évaluation à mi-parcours** doit se tenir entre le lundi 15 janvier et le vendredi 26 janvier 2024. Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins (dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération).

5 : Projet d'école 2021/2024.

Axe 1 : De la production orale à la production écrite.

Axe 2 : Maths autrement.

Axe 3 : La chorale de l'école.

Projet validé par la D.S.D.E.N. 23.

6 : Projets pour l'année.

- Projet Les Incorruptibles :

Les trois classes sont inscrites au prix des Incorruptibles : Le Prix des Incorruptibles est le premier prix littéraire décerné par les jeunes lecteurs de la maternelle au lycée.

L'adhésion (30€) et la commande des livres (229,54€) pour chaque classe a été prise en charge par la coopérative scolaire.

- Ecole et Cinéma :

Cinéma « L'Eden » de la Souterraine : 3 séances pour tous les élèves.

Le transport (Grimaud) est pris en charge par la mairie.

Les entrées sont financées par la coopérative (2.50€ / élève).

- « *Un conte peut en cacher un autre* », le jeudi 23 novembre, film à 14h15 pour les élèves de cycle 2 et de cycle 3.
- « *A table !* », le jeudi 30 novembre, film à 10h pour les élèves de maternelle,

- Permis Internet :

La gendarmerie va être contactée pour préparer la passation du permis Internet pour les élèves de CM1-CM2. Ce travail est fait tous les 2 ans afin que chaque élève de chaque niveau du cycle obtienne ce permis.

- Noël :

Le repas de Noël aura lieu le **jeudi 21 décembre**. Inscription au préalable en mairie pour les enfants ne mangeant pas à la cantine habituellement.

Petit goûter offert par la mairie, visite surprise du père Noël ainsi qu'un cadeau pour chaque élève le **vendredi 22 décembre dans l'après-midi**.

L'association « Les Petits Lutins de Naillat » va offrir un spectacle aux élèves de l'école, normalement dans la dernière semaine d'école avant les vacances.

- Spectacle des 3 chardons :

Le spectacle de Jean-Pierre IDATTE, *Patapoum et Célestine*, aura lieu le jeudi 16 novembre 2023 à 15h30. Il sera financé pour l'ensemble des élèves de l'école par la coopérative scolaire (450€).

- Bibliothèque municipale

Les élèves de l'école se rendent à la bibliothèque municipale tous les lundis, le matin. Chaque classe accompagnée de son enseignante est accueillie par Madame Mougnaud. Chaque enfant peut emprunter un livre par semaine. Pour pouvoir en emprunter un autre, il faut avoir rapporté le premier. Tout livre détérioré ou perdu sera facturé.

7 : Liaison Ecole-Collège.

Le premier conseil école-collège de cette année scolaire a eu lieu le mardi 17 octobre à 17h15.

Deux actions seront mises en place :

- Mme Parot, professeur d'allemand au collège de Dun-le-Palestel, interviendra auprès des élèves de Naillat dans la deuxième partie de l'année, afin de sensibiliser les futurs élèves à l'allemand.
- *Collège et cinéma* : le film « Le voyage de Chihiro » de Hayao Miyazaki, sera projeté aux élèves de 6ème et 5ème du collège ainsi qu'aux élèves des écoles participantes, à la salle Apollo de Dun-le-Palestel dans le courant du 3^e trimestre. (en collaboration avec Mme Lepot, professeur documentaliste du collège de Dun-le-Palestel)

8 : Programme PHARe.

C'est le Plan de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement entre élèves

Ce programme à destination des écoles, collèges et lycées est fondé sur 8 piliers :

- * Mesurer le climat scolaire.
- * Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- * Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- * Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- * Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- * Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- * Suivre l'impact de ces actions.
- * Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, APPELEZ LE :

Numéro d'appel national



pour signaler une situation de harcèlement
Service et appel gratuits

Numéro d'appel national



pour signaler une situation de cyberharcèlement
Service et appel gratuits

Lecture du protocole qui précise l'organisation prévue par l'école en cas de suspicion de harcèlement ou de harcèlement avéré.

Vote pour validation par les membres du conseil.

9 : PPMS / sécurité incendie / Règlement intérieur

a) PPMS : Plan particulier de mise en sûreté (attentat / intrusion) : lecture et validation de la fiche synthèse par les membres du conseil.

Date de mise en situation : le jeudi 09 novembre 2023, le matin.

Les parents ont été prévenus le jour de l'exercice de la conduite à tenir en situation réelle par le biais du cahier de liaison.

b) Exercice sécurité incendie :

Trois exercices obligatoires dans l'année, le premier devant avoir lieu dans le mois suivant la rentrée. Il a eu lieu le 12/09/2023 le matin. 41 élèves et 7 adultes (personnel communal compris) étaient présents. Les élèves avaient été informés au préalable de la conduite à tenir. Tout s'est bien déroulé.

c) Règlement intérieur :

Il a été donné pour lecture aux membres du conseil d'école en amont de la réunion.
Vote pour validation par les membres du conseil.

10 : Etat financier de la coopérative

Au 29/09/2023 le montant est de 3 347,04€.

Participation volontaire des familles : 485€. Merci à vous !

11 : Travaux.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour l'installation des volets roulants dans la salle de motricité ainsi que dans la salle de cycle 2.

12 : Questions diverses.

Question des parents d'élèves :

Qu'en est-il de la demande de l'association des parents d'élèves d'installer un local de rangement accessible et sécurisé dans la cour de l'école pour stocker du matériel de jeu pour les élèves lors des récréations ?

La Mairie indique que ce projet est en cours.

Un local pour stocker le matériel de sport va être installé dans la cour et un artisan doit se rendre sur place très prochainement afin de prendre des mesures et réaliser un devis.

Cela prendra sans doute plusieurs mois pour que ce local soit prêt, Monsieur le Maire propose donc d'utiliser le couloir des anciens appartements de la mairie pour stocker des vélos.

L'association scolaire se chargera d'acheter des vélos ou engins roulants. Ils seront utilisés sur le temps scolaire uniquement.

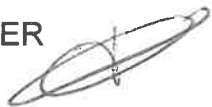
La Mairie souhaite redonner un nouveau souffle à l'aire de jeu jouxtant la cour de l'école. Une expertise sera menée afin de vérifier si la structure actuelle, assez ancienne, correspond aux normes en vigueur. Si tel n'était pas le cas, une nouvelle structure serait installée et elle pourrait être utilisée par les enfants durant le temps scolaire mais aussi en dehors. La mairie sécurisera également cette nouvelle partie de cour.

Les enseignantes ainsi que les représentants des parents d'élèves sont très satisfaits de ces actions à venir et remercient la Mairie pour leur investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les secrétaires de séance :

Madame FOURRIER



Madame DUMIGNARD



La présidente du Conseil d'Ecole :

Madame LECLAIR Elisabeth

